

# Réforme des régimes spéciaux

## CFTC du groupe RATP

Communiqué du 12 novembre 2007.

Le jeudi 8 novembre 2007, la CFTC du groupe RATP avait posé un préavis de grève de 24 heures afin d'obtenir des garanties sur les nouvelles propositions gouvernementales.

Ces nouvelles dispositions étaient de nature à augmenter la durée de cotisation sans réduire le pouvoir d'achat des agents. A l'heure actuelle, des réponses complémentaires et un simulateur ont été mis en place par la Direction de la RATP.

Ce simulateur nous confirme que les documents complémentaires de cadrage réduisent considérablement l'effet de décote. Il est de notre devoir d'en informer les agents et de leur donner tous les moyens de se faire leur propre idée sur la réforme. Le conflit qui se profile n'aura pas pour seule conséquence de faire perdre des journées de salaire aux grévistes, mais risque de voir les mesures complémentaires du 6 novembre 2007 disparaître au profit du premier cadrage gouvernemental du 10 octobre 2007.

Nous ne prendrons pas la responsabilité de perdre ces dispositions, moins pénalisantes pour les agents. A contrario, nous assumons la levée de notre préavis de grève du 14 novembre 2007. Cette décision quasi unanime de notre conseil syndical, démontre le réalisme et la volonté de la CFTC du groupe RATP de permettre aux agents d'avancer en toute transparence.

A la lecture des motifs indiqués sur les préavis posés par certains syndicats de la RATP il est important de noter que ces motifs tiennent plus de la négociation d'entreprise que d'un refus total de la réforme.

Nous ne bernerons pas nos mandants en leur laissant croire que le conflit est la seule solution.

Jean-François UMBRIA  
Secrétaire Général de la CFTC du groupe RATP  
06 83 30 76 18